

LogisCash une solution simple pour l'encaissement en espèces des loyers de vos locataires

LogisCash permet à vos locataires de payer leurs loyers en espèces au moyen d'une carte de dépôt utilisable dans les automates à dépôt valorisé situés dans l'espace « libre-service » des agences Caisses d'Épargne*.

Les +

- L'encaissement des loyers en espèces est pratique, fiabilisé et sécurisé.
- L'offre est personnalisée et adaptée selon vos besoins.
- La gestion administrative et comptable de vos loyers est améliorée.
- Le dépôt d'espèces par vos locataires peut s'effectuer à tout moment aux horaires du libre-service.

LE PRODUIT

LogisCash permet aux locataires des organismes de logement social ou de Société d'Economie Mixte Immobilières de payer leurs loyers en espèces.

La carte de dépôt LogisCash est personnalisée au nom du locataire et lui permet de payer son loyer en espèces, dans les automates de dépôt valorisé des agences Caisse d'Épargne.

Une fois effectué, le dépôt est crédité sur le compte du bailleur social ouvert à la Caisse d'Épargne et consultable en temps réel sur le relevé Web EDI.

Le rapprochement entre la carte LogisCash du locataire et le compte du bailleur se fait automatiquement.

L'utilisation de la carte LogisCash s'effectue sur le territoire de la Caisse d'Épargne régionale.

LES INFORMATIONS JURIDIQUES ET RÉGLEMENTAIRES

Ce service est destiné aux organismes de logement social (offices publics d'HLM à comptabilité commerciale, Entreprises Sociales de l'Habitat, coopératives HLM) et aux Sociétés d'Economie Mixte immobilières.

Contractualisation :

- Une convention juridique est signée entre le bailleur social et la Caisse d'Épargne où il a son compte bancaire.
- Cette convention précise les conditions générales et les conditions particulières d'utilisation de la carte LogisCash.
- Un livret d'utilisation est remis par le bailleur social à son locataire, expliquant de façon simple et visuelle le fonctionnement de la carte et de l'automate et précisant l'emplacement de l'agence de la Caisse d'Épargne équipée d'un automate de dépôt valorisé. **Il est délivré au locataire contre accusé de réception.**

* Horaires d'ouverture variables en fonction des Espace Libre Service : se renseigner auprès de la Caisse d'Épargne.

Le fonctionnement de la carte LogisCash en 6 étapes



Payez vos loyers en espèces à l'automate "de dépôt valorisé" en **6** étapes.

ETAPE 1

Repérez bien l'automate "de dépôt valorisé". Seul cet automate spécifique peut recevoir en espèces le montant de vos loyers. **N'utilisez pas un autre automate !**



ETAPE 2



■ Insérez votre carte LogisCash.

ETAPE 3

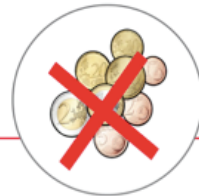


■ Choisissez votre opération : Dépôt de billets.

ETAPE 4



■ Choisissez "billets" et insérez les billets dans l'automate.



Billets acceptés :
5€ 10€ 20€ 50€ 100€ 200€ 500€
N'introduisez jamais de pièces de monnaie dans la machine, ni élastique, ni trombone, ni enveloppe. **N'introduisez pas plus de 50 billets** en une fois.

ETAPE 5



■ Choisissez l'option "dépôt valorisé".
■ Après **comptage automatique des billets** par l'automate, **validez l'opération** si vous êtes d'accord avec le montant total proposé.

ETAPE 6



■ Après validation, **récupérez votre carte** et le ticket de dépôt qui vous sera délivré.

Conservez bien ce ticket car c'est une preuve du versement du loyer. **Il peut vous être réclamé à tout moment** par votre organisme de logement. En l'absence de ticket dans l'automate, celui-ci vous demandera de confirmer votre souhait de réaliser un dépôt d'espèces sans disposer d'un ticket de remise en fin d'opération.